

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPECES  
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACEES D'EXTINCTION



Soixante-deuxième session du Comité permanent  
Genève (Suisse), 23 – 27 juillet 2012

Questions stratégiques

Coopération avec d'autres organisations

CONVENTION SUR LA DIVERSITE BIOLOGIQUE

1. Le présent document a été préparé par le Secrétariat.
2. A la 61<sup>e</sup> session du Comité permanent (Genève, août 2011), le Secrétariat a présenté un rapport complet sur la coopération entre la CITES et la Convention sur la diversité biologique (CDB) dans le document SC61 Doc. 15.3 (à consulter à l'adresse <http://www.cites.org/fra/com/sc/61/F61-15-03.pdf>).
3. Le nouveau Secrétaire exécutif de la CDB, M. Bráulio Ferreira de Souza Dias, a pris ses fonctions le 15 février 2012 et le Secrétaire général de la CITES l'a rencontré en marge de la 12<sup>e</sup> session extraordinaire du Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement du Programme des Nations Unies pour l'environnement (Nairobi, 20-22 février 2012). M. Ferreira a exprimé son engagement ferme à poursuivre et renforcer la coopération avec la CITES et d'autres conventions touchant la biodiversité. D'ores et déjà, les deux Secrétaires généraux ont établi de bonnes relations de travail.
4. A la demande du Secrétariat de la CDB et sur la base d'une proposition du Groupe africain, le Secrétariat CITES a fait un exposé par vidéoconférence sur "Le régime de respect et de lutte contre la fraude de la CITES" à la *Réunion d'experts sur les procédures coopératives et les mécanismes institutionnels pour promouvoir le respect du Protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage des avantages et de traiter les cas de non-conformité* (Montréal, 28 février – 1<sup>er</sup> mars 2012). Le Secrétariat a répondu aux questions des experts et a écouté les exposés du Secrétariat de la CDB sur le Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques et du Secrétariat du Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture. L'exposé du Secrétariat CITES est à consulter sur le site web de la CDB à l'adresse <http://www.cbd.int/doc/?meeting=ABSEM-COMP-01>) et le rapport final de la réunion est disponible dans le document UNEP/CBD/ICNP/2/12 de la *Deuxième session du Comité intergouvernemental spécial à composition non limitée pour le Protocole de Nagoya sur l'accès et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation* (<https://www.cbd.int/doc/?meeting=ICNP-02>).
5. Le Secrétariat CITES a partagé avec la CDB des informations relatives à l'élaboration de documents de commerce informatisés, notamment en ce qui concerne les leçons de la mise en place de systèmes de délivrance informatisée des permis CITES au niveau national et de l'harmonisation des normes de délivrance informatisée des permis CITES avec le modèle de données de l'Organisation mondiale des douanes (OMD). Cette expérience pourrait être utile dans le cadre des discussions du Protocole de Nagoya<sup>1</sup> concernant l'élaboration de certificats de conformité reconnus au plan international. Les deux Secrétariats ont continué de collaborer dans le cadre de l'Initiative de gestion des connaissances et des

---

<sup>1</sup> *Protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation à la Convention sur la diversité biologique.*

informations sur les accords environnementaux multilatéraux qui est soutenue par le PNUE et bénéficie de la collaboration de 13 Secrétariats de conventions et d'autres organisations internationales observatrices<sup>2</sup>.

6. A sa 20<sup>e</sup> session (Dublin, mars 2012), le Comité pour les plantes a convenu d'un texte de projet de résolution sur la *Coopération avec la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes de la Convention sur la diversité biologique* et a par ailleurs décidé de soumettre ce projet de résolution à la 16<sup>e</sup> session de la Conférence des Parties (Bangkok, mars 2013) pour examen.
7. Le Secrétariat CITES a entamé une coopération avec les Secrétariats de la CDB et de la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage ainsi qu'avec la Division de la mise en œuvre des politiques environnementales du PNUE, pour mieux relier les travaux sur les espèces aux travaux sur les écosystèmes et vice versa. Le Secrétariat CITES prévoit d'assister aux parties pertinentes de la 11<sup>e</sup> session de la Conférence des Parties à la CDB (Hyderabad, 8-19 octobre 2012) et assure la liaison avec l'organe de gestion CITES de l'Inde et d'autres partenaires mentionnés plus haut pour l'organisation d'une activité parallèle sur les espèces et les écosystèmes, en marge de cette réunion.

#### Recommandation

8. Le Comité permanent est prié de prendre note du présent rapport.

---

<sup>2</sup> <http://www.informea.org>